



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 13/12/2016

Référence
2016_12_15

Objet de la délibération
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	22	29

Date de la convocation
05/12/2016

Date d'affichage
05/12/2016

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2016 et le 13 Décembre à 15 heures, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la communauté de communes de l'Aulne maritime sous la présidence de CUILLANDRE François, Président.

**Présents** : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GUEGANTON Loïc, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Arnel, MOYSAN Daniel MOUNIER Gilles, PLUCINSKI Michel, RIOUAL Bernard, STEPHAN Yves, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : BALCON Claudie à Mme ABIVEN Charlotte, GUILLLORE Alexandra à M. LECLERC Patrick, MM : FAYRET Thierry à RIOUAL Bernard, GOULAOUIC Pascal à M TANGUY Bernard, KERMAREC Charles à Mme BELLEC Claude, OGOR Pierre à Mme BRUBAN Claudine, PELLICANO Fortuné à M. CUILLANDRE François

**Excusé(s)** : Mmes : BONNARD LE FLOCH Frédérique, FORTIN Laurence, QUIGUER Tifenn, MALGORN Bernadette, MM : CAP Dominique, GOURVIL Arnel, LE GAC Didier, MASSON Alain, MOAL Gurvan, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, RAMONE Louis, SIFANTUS Bruno

**Assistaient en outre à la réunion :**

Mme LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin, COSTIL Olivier

**A été nommé secrétaire :** M PLUCINSKI Michel

**Objet de la délibération :**  
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Le futur budget prévisionnel 2017 se construit avec l'objectif de ne pas augmenter la contribution des EPCI membres tout en finançant de nouvelles actions et poursuivant les actions en cours. L'objectif sera sans doute atteint car, et il est rare de le noter, le BP 2017 sera en baisse par rapport à celui de 2016. Avec, précisément, une baisse de 24 000 euros des dépenses.

Pour autant nous poursuivrons des chantiers lancés et nous en ouvrons d'autres. Je vous propose de passer en revue les points saillants et essentiels de notre Pôle Métropolitain.

## **1 – Poursuivre la révision du SCoT et l’accompagnement de sa mise en œuvre par les documents d’urbanisme locaux**

La priorité en 2017 pour le SCoT est de poursuivre la révision initiée début 2015. Après la phase de diagnostic partagé en 2015, le PADD – Projet d’Aménagement et de Développement Durables – vient d’être débattu début novembre 2016. Il s’agit maintenant d’élaborer le Document d’Orientations et d’Objectifs avec le souhait d’arrêter le SCoT en octobre 2017.

Les études engagées en 2015 avec des prestataires seront achevées. Il s’agit notamment de la définition de la trame verte et bleue et de l’évaluation environnementale. Ces études ont été financées sur les budgets 2015 et 2016 avec le soutien du Conseil Régional. L’Etat soutient également la révision du SCoT au titre de la Dotation Générale de Décentralisation.

En parallèle de cette révision, il conviendra de poursuivre l’accompagnement des communes pour faciliter la mise en compatibilité de leur document local d’urbanisme avec le SCoT

Les rendez-vous du SCoT seront reconduits en octobre 2017.

La contribution à l’ADEUPa pour l’année 2017 est maintenue à un montant de 150 000 €.

### SIG Pays : Geopaysdebrest en 2017

Le comité de pilotage a souligné l’intérêt majeur d’un tel travail en commun grâce à l’expertise des services de la métropole. De nouveaux chantiers, à chaque fois un peu plus pointus et précis vont être ouverts sachant que la plateforme « Geopaysdebrest » devient de plus en plus accessible et complète.

La convention de gestion avec Brest métropole est renouvelée dans les mêmes conditions, soit une contribution du Pôle métropolitain à hauteur de 174 000 €. Cette contribution est stable depuis 2011.

## **2 - Le développement économique**

### Coordination et promotion d’actions économiques

#### **Foncier économique**

Deux actions seront conduites et finalisées en 2017. Il s’agit :

- De la mutualisation du site « Brest immobilier d’entreprises » de Brest métropole comme vitrine de l’offre immobilière et foncière commercialisée sur le Pays de Brest. Le nom de domaine du site et les contenus seront modifiés pour bien prendre en compte la réalité du territoire du Pays de Brest. Les dépenses nécessaires à cette évolution et celles liées à l’hébergement et la maintenance seront prises en charge par le Pôle métropolitain.
- Du projet de système d’information « foncier économique »  
Ce projet a pour objectif de créer un outil interne de gestion et de pilotage du foncier économique au service des EPCI du Pays de Brest. Il doit permettre de mutualiser des moyens et de développer une culture commune sur le développement économique.  
Ce projet avait été budgété à hauteur de 50 000€ en 2016. Un complément de 30 000€ en 2017 permet de financer le projet. Le Conseil régional sera sollicité au titre du contrat de partenariat.

#### □ Filières alimentaires de proximité

En 2017, comme en 2016, l'objectif est de faire vivre le site internet « d'icimême » et de finaliser un nouveau programme partenarial avec à minima les communautés, les chambres consulaires, la maison de la bio et le PNRA. L'objectif est de pouvoir financer des actions avec les crédits européens LEADER. Nous prévoyons un budget de 20 000€ en 2017 contre 10 000€ en 2016.

#### Aménagement numérique

En 2017, les missions auprès des communautés de communes et de la métropole seront les suivantes par ordre d'importance :

- La gestion patrimoniale des infrastructures numériques
- La réalisation d'études d'opportunités de pose de fourreaux
- L'accompagnement des communautés dans le cadre du déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit
- L'accompagnement du déploiement du réseau THD dans les ZAE (marchés de raccordement, gestion du réseau fibre optique, appui administratif et technique)

En 2017, la contribution du Pôle métropolitain à Brest métropole sera stable à hauteur de 65 000 €.

#### Coordination des politiques visant à la maîtrise de la demande en énergie et la production d'énergies renouvelables

En 2017, de nombreuses actions sont envisagées dans le domaine de l'énergie. Il s'agira de :

- Poursuivre l'étude de préfiguration d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat
- Coordonner et animer l'élaboration des PCAET des 5 communautés de communes avec des moyens d'animation et des études spécifiques. Je rappelle à toutes fins utiles que Brest métropole a déjà son plan climat.
- De répondre à l'appel à projets « Territoire à Energie Positive croissance verte » de l'Etat
- Suivre l'étude biomasse/énergie orientée bois énergie, confiée à Ener'gence

De plus, Ener'gence continuera à accompagner le Pôle métropolitain :

- Dans le cadre de la révision du SCoT avec la traduction du volet énergétique dans le DOO
- Lors de l'instruction technique de certains dossiers sollicitant le contrat de partenariat
- Dans sa mission d'élaboration des PCAET pour le compte des 5 communautés de communes

Des crédits spécifiques sont sollicités auprès du Conseil régional et de l'ADEME pour cofinancer ces actions dans le domaine de l'énergie.

Pour 2017 le budget retiendra 66 000 € pour l'animation et les études du Plan Climat.

### **3 – L'aménagement de l'espace**

#### Animation de la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières

En 2017, il s'agira de finaliser le DOO du SCoT et ainsi son volet mer.

Les travaux de la GIZC proprement dit pourront être poursuivis à partir du moment où le DLAL FEAMP sera opérationnel.

### **4 – Le développement des infrastructures et des services de transports**

En 2017, le Pôle métropolitain est associé à une étude conduite par Brest métropole visant à évaluer la faisabilité d'une évolution de la structuration de la gouvernance des transports collectifs dans le Pays de Brest à l'horizon 2018, le tout en lien avec le transfert de compétence du département à la région.

Un déplacement au Mans à la rencontre des élus du Pôle métropolitain permettra également de poursuivre en 2017 les réflexions initiées.

### **5 – Elaboration d'un projet de contrat local de santé**

La mission santé initiée en 2016 est poursuivie en 2017 avec pour objectif de proposer des objectifs et un programme d'actions à ce que pourrait être un contrat local de santé avec des déclinaisons par EPCI.

Le travail de diagnostic partagé ayant été effectué en 2016 avec de nombreux acteurs, il reste en 2017 à définir les orientations stratégiques et un plan d'actions avec un socle commun et des déclinaisons locales par territoire communautaire.

Cette mission avait été budgétée sur l'exercice 2016 pour financer le poste de chargé de mission. Budgétée et financée sur 2016, il n'y aura donc aucun crédit supplémentaire pour 2017.

### **6 – Animation et gestion du contrat de partenariat**

Le comité unique de programmation s'est réuni à de nombreuses reprises en 2016 pour programmer les crédits régionaux et va continuer à se réunir en 2017 tous les deux mois. Durant cette année 2017 doit être également menée la révision du contrat de partenariat pour une opérationnalité en 2018.

En 2017 les dossiers sollicitant l'ITI FEDER seront également instruits.

Quant aux programmes LEADER et FEAMP, les conventions devraient être signés durant le premier semestre 2017.

L'animation et la gestion de ces programmes financiers demandent du temps d'information, de communication, d'accompagnement des porteurs de projets, du temps d'instruction, de gestion des dossiers, le tout en relation avec les EPCI et le Conseil Régional.

### **7 - Animation du Conseil de Développement**

L'animation des activités du Conseil de Développement sera assurée par un agent du Pôle métropolitain pour 10% de son temps et d'un agent de l'ADEUPa à temps plein. Le Pôle métropolitain contribue pour moitié au financement de cet agent de l'ADEUPa et prend en charge les autres frais liés au Conseil de Développement. A noter une contribution spécifique de la Région à hauteur de 25 000 €.

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le



ID : 029-200033736-20161213-2016\_12\_15-DE

**Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire  
2017**

Pour extrait conforme,

A Brest, le 20 décembre 2016,

Le Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest,

François Cuillandre